Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260328-D202640-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 28 MARS 2026

N° Acte : **2026-Délib-40-CM 28/03/2026**	Classification **: 5.1 Election exécutif**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

Objet* : *Élection des adjoints

L'An deux mil vingt-six le vingt-huit du mois de mars à dix heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis, à titre exceptionnel et pour des raisons de capacité d'accueil, en la salle socio-culturelle Cap Caval sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : M. Raynald TANTER (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) et Mme Léonora RAMADANI (procuration à M. Hervé VAILLANT).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Le Maire rappelle les articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précisent les dispositions réglementaires de l'élection des adjoints qui suit l'élection du Maire après que le Conseil municipal ait délibéré sur le nombre des adjoints au Maire.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil municipal au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (L.2122-7-2 du CGCT). Le vote a lieu à bulletin secret (L.2122-4 du CGCT) et dans les conditions prévues à l'article L.2122-7-2 du CGCT.

Ceci étant exposé, le Conseil municipal procède à l'élection de **huit (8)** adjoints au Maire.

Sont désignés assesseurs : M. Gaétan MARBLÉ et Mme Estelle GUICHAOUA.

Après un délai d'**une minute** laissé aux candidats pour le dépôt des listes, le Maire constate qu'**une** (1) liste de candidats a été déposée conduite par M. David LE BERRE « Penmarc'h au coeur ». Huit candidats ont été présentés.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote sur papier blanc dans une enveloppe fermée.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
Nombre de votants	**29**
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	**29**
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	**4**
Nombre de suffrages blancs	**8**
Suffrages exprimés	**17**
Majorité absolue	**15**

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260328-D202640-DE

	Nombre de suffrages obtenus	
Listes	**En chiffre**	**En lettre**
« Penmarc'h au cœur »	17	dix-sept

Ont été proclamés **adjoints au Maire** et immédiatement **INSTALLÉS** dans leur fonction les candidats figurant sur la liste conduite par M. David LE BERRE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

Marie-Claire DUPONT	1ère Adjointe à la solidarité, à la culture & au patrimoine
Gaétan MARBLÉ	2ème Adjoint à l'aménagement, au littoral, à l'environnement & au numérique
Audrey DI MARINO	3ème Adjointe à l'attractivité économique et territoriale
Christian BUREL	4ème Adjoint à l'urbanisme et au logement
Céline CALVEZ	5ème Adjointe au fonctionnement municipal & à la vie démocratique
Quentin BERNARD	6ème Adjoint aux finances & aux marchés publics
Stephanie WOODS	7ème Adjointe à l'enfance, la jeunesse & la vie scolaire
Hervé VAILLANT	8ème Adjoint à la vie associative & au sport

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE